



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2004/L.39  
5 août 2004

Original: FRANÇAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et de  
la protection des droits de l'homme  
Cinquante-sixième session  
Point 3 de l'ordre du jour

**ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE**

**M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M<sup>me</sup> Chung,  
M. Decaux, M. Dos Santos, M<sup>me</sup> Hampson, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Mbonu,  
M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M. Pinheiro, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar,  
M. Tuñón Veilles, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota: projet de résolution**

**2004/... L'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits  
de l'homme**

*La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,*

*Rappelant sa résolution 2003/25 du 14 août 2003,*

*Prenant note de la décision 2004/123 de la Commission des droits de l'homme, en date  
du 21 avril 2004, par laquelle la Commission a approuvé la décision de la Sous-Commission  
de nommer M. Emmanuel Decaux rapporteur spécial chargé d'établir une étude détaillée sur  
l'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme en se fondant  
sur son document de travail (E/CN.4/Sub.2/2003/37),*

*Prenant également note du rapport préliminaire présenté par M. Decaux  
(E/CN.4/Sub.2/2004/8),*

1. *Remercie* le Rapporteur spécial, M. Emmanuel Decaux, du rapport préliminaire qu'il a établi;

2. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial l'assistance nécessaire pour lui permettre de mener à bien son mandat, notamment dans ses contacts avec les États, les institutions nationales de protection et de promotion des droits de l'homme, les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en lui permettant de leur adresser le moment venu un questionnaire en vue d'établir son rapport intérimaire;

3. *Demande* au Rapporteur spécial de soumettre à la Sous-Commission un rapport intérimaire à sa cinquante-septième session.

-----